

CGU Compte YMONEY Europe

Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du service de Ymoney (V3.4)

Date d'entrée en vigueur : 01-02-2023

Les présentes conditions générales d'utilisation (les « CGU » ou les « Conditions Générales ») sont conclues entre :

- L'Utilisateur (tel que ce terme est défini ci-après), personne physique majeure, utilisant la monnaie électronique émise par CentralPay et distribuée par Ymoney, ci-après dénommé l'« Utilisateur » ;
- CentralPay, société par action simplifiée au capital de 1 065 750 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tours, sous le numéro 442 441 630, dont le siège social est situé 19 rue Edouard Vaillant – 37000 Tours, ci-après dénommée l'« Emetteur » ou « CentralPay » ;
- Ymoney SAS, société de droit français, dont le siège social est établi 54 avenue Hoche, 75008 Paris, France, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 845 019 199, distributeur de la monnaie électronique de CentralPay, ci-après dénommé le « Distributeur » ou « Ymoney ».

1. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales, les termes suivants, employés avec une première lettre majuscule, auront les significations respectives suivantes :

Application Ymoney : désigne l'application mobile et le site internet, éditée par Ymoney, qui permet à un Utilisateur d'accéder au Service Ymoney, conformément aux Conditions Générales.

Bénéficiaire : désigne la personne bénéficiaire d'une Opération effectuée en Monnaie Electronique à son profit, étant entendu que cette personne peut être soit une personne physique titulaire d'un Compte Ymoney, soit être Ymoney Guinée si vous souhaitez créditer un Compte Ymoney Guinée. A ce titre, vous devez renseigner l'identifiant du bénéficiaire de l'Opération dans l'application Ymoney en saisissant son numéro de téléphone. Si celui-ci n'est pas connu de Ymoney, une notification lui sera adressé afin qu'il puisse créer soit un compte Ymoney, soit un Compte Ymoney Guinée.

Carte : désigne toute carte de paiement émise par les réseaux Visa, MasterCard, CB ou Amex, utilisée par l'Utilisateur pour remettre des fonds à l'Emetteur en contrepartie de l'émission de Monnaie électronique.

Compte Ymoney : désigne le compte détenu par l'Utilisateur auprès de CentralPay et accessible dans l'application Ymoney et permettant de matérialiser les unités de Monnaie Electronique détenues par l'Utilisateur associées au Service Ymoney. Il ne peut en aucun cas être assimilé à un compte bancaire, de dépôt ou de paiement. Les fonds déposés par l'Utilisateur, représentatifs de la Monnaie Electronique ne constituent pas des fonds reçus du public au sens de l'article L. 312-2 du Code Monétaire et Financier. Ce Compte permet d'enregistrer les opérations de rechargement et les Opérations de paiement en Monnaie Electronique initiées ou reçues par l'Utilisateur. La Monnaie Electronique inscrite sur le Compte Ymoney est libellée en euros (€), pour la même valeur nominale que les fonds reçus en euros (€) en contrepartie de laquelle elle est émise.

Compte Ymoney Guinée : désigne le compte de Monnaie Electronique prépayé et rechargeable ouvert auprès de Ymoney Guinée qui est associé au Service Ymoney Guinée. Ce compte est proposé sous la seule responsabilité de Ymoney Guinée.

Conditions Générales : désignent les présentes conditions générales d'utilisation et leurs annexes, le cas échéant.

Conditions Tarifaires : désignent les modalités financières convenues entre l'Utilisateur et le Distributeur. Elles comprennent l'ensemble des frais versés pour l'acquisition, l'utilisation et la gestion de la Monnaie électronique telles que prévues dans les Conditions Générales du Service.

Conditions d'accès & limites : désignent les modalités à réunir pour accéder au service ainsi que les limites d'usage du Service

Distributeur : désigne la société Ymoney SAS, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le n° 845 019 199, dont le siège social est situé 58, Rue Hoche - 75008 Paris dûment mandatée par CentralPay pour distribuer les services de monnaie électronique de CentralPay, via la Plateforme et sous la marque Ymoney auprès des Utilisateurs intéressés.

Données de sécurité personnalisées : désignent les données personnalisées fournies par le Distributeur à l'Utilisateur à des fins d'Authentification. Elles comprennent les Données d'identification, ainsi qu'éventuellement toute autre donnée liée à la procédure d'Authentification ou d'Authentification forte.

Données d'identification : désignent l'identifiant unique et le mot de passe de l'Utilisateur, lui permettant d'accéder à son Espace Utilisateur Ymoney.

Données personnelles : désigne toute information se rapportant à l'Utilisateur personne physique, ou à une personne physique en lien avec l'Utilisateur personne morale (notamment un mandataire social, un bénéficiaire effectif, une Personne habilitée), au sens du Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Etablissement de monnaie électronique ou l'Emetteur : émetteur de la Monnaie Electronique agréé à ce titre au France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous les références n°17138 et habilité à exercer son activité dans l'ensemble des pays de l'union Européenne. L'Emetteur figure sur la liste des établissements de monnaie électronique consultable sur le regafi à l'adresse suivante : www.regafi.fr et qui lors de la fourniture du Service Ymoney aux Utilisateurs, est émettrice de la Monnaie Electronique associée à ce dernier.

Espace Utilisateur Ymoney : désigne l'espace personnel de l'Utilisateur, accessible via le la Plateforme Ymoney.

IBAN : Désigne le compte bancaire ou de paiement émis par l'établissement bancaire ou de paiement de l'Utilisateur lui permettant de désigner le compte IBAN utilisé pour recevoir les remboursements de Monnaie Electronique.

IBAN Virtuel : Désigne l'IBAN fourni par l'Emetteur au Distributeur permettant à l'Utilisateur d'adresser un virement SCT afin de remettre des fonds à l'Emetteur en contrepartie de l'émission de Monnaie électronique.

Identifiant : désigne les données nécessaires à l'identification d'un Utilisateur par l'Emetteur pour la réalisation d'une Opération de paiement se composant d'un User (adresse email ou numéro de téléphone valide).

Formulaire de souscription : désigne le formulaire à remplir par tout prospect souhaitant souscrire aux Services, accessible sur la Plateforme lors de l'inscription ou mis à disposition par le Distributeur.

Monnaie Electronique : désigne la valeur monétaire stockée sous une forme électronique sur le serveur du Distributeur et représentant une créance de l'Utilisateur sur ce dernier. La Monnaie Electronique est émise par CentralPay et est disponible pour l'Utilisateur contre la remise de fonds pour un montant correspondant.

Moyen de paiement : désigne les moyens de paiement autre que la Carte listés sur la Plateforme Ymoney, proposés sur option par l'Émetteur afin de permettre à l'Utilisateur de lui remettre des fonds en contrepartie de l'émission de Monnaie électronique.

Opération : désigne le transfert de Monnaie Electronique au profit d'un Bénéficiaire désigné sur le Service par un Utilisateur.

Ordre : désigne l'instruction donnée par l'Utilisateur au Distributeur vue d'exécuter une Opération de paiement et/ou un Remboursement.

Parties : désignent collectivement CentralPay et Ymoney et l'Utilisateur.

Remboursement : désigne le transfert par l'Émetteur sur Ordre de l'Utilisateur, des fonds scripturaux correspondant à tout ou partie de la Monnaie Electronique disponible détenue par lui diminuée des éventuels frais dus.

Plateforme : désigne l'application mobile et le site internet, éditée par Ymoney, mais également la plateforme CentralPay ainsi que le site internet Centralpay édités par CentralPay qui sont interconnectés ensembles et permettent à un Utilisateur d'accéder au Service Ymoney, conformément aux Conditions Générales.

Service Ymoney: désigne le service de monnaie électronique distribué par Ymoney en tant que Distributeur de la Monnaie Electronique de CentralPay sous sa responsabilité et permettant d'effectuer via le Compte Ymoney des opérations de paiement en Monnaie Electronique au profit d'un Bénéficiaire. Le Service Ymoney est ouvert à la souscription au sein de l'Union européenne.

Service Ymoney Guinée : désigne le service édité par Ymoney Guinée ou 3A Guinée en tant qu'Etablissement de Monnaie Electronique de CentralPay permettant d'effectuer via le Compte Ymoney Guinée des opérations de paiement en Monnaie Electronique au profit d'un Bénéficiaire. Le Service Ymoney Guinée est ouvert à la souscription en République de Guinée.

Utilisateur : désigne toute personne physique majeure capable résidant dans un pays de l'Union Européenne, titulaire d'un terminal compatible, et ayant souscrit au Service Ymoney pour ses besoins personnels et selon les modalités décrites aux présentes.

YMoney Guinée, 3A Guinée ou le Partenaire : désigne la société 3A Guinée, société de droit Guinéen domiciliée à la Tour Niger, Kaloum Marché Niger, à CONAKRY, République de Guinée, Etablissement de Monnaie Electronique agréé auprès de la Banque Centrale de la République de Guinée par décision N°D/2022/001 /DSIFI/EME/CAM DU 14 Avril 2022 et qui, lors de la fourniture du Service Ymoney Guinée aux Utilisateurs, est émettrice de la Monnaie Electronique des comptes Ymoney Guinée pour lesquelles il est seul responsable de la bonne exécution et de la conformité réglementaire.

2. Objet des présentes

Ymoney met à disposition des Utilisateurs, un service constitué d'un compte de monnaie électronique prépayé lui permettant de réaliser des Opérations de monnaie électronique.

Ce Service Ymoney sera réservé aux Utilisateurs légalement inscrits sur la Plateforme Ymoney, pour leurs besoins personnels non professionnels. Il sera accessible à partir du Site ou de l'Application Ymoney.

Les présentes Conditions Générales du Service Ymoney lient les Utilisateurs du Service Ymoney à Ymoney en tant que Distributeur et à CentralPay qui sont responsables du Service Ymoney.

L'accès à et l'utilisation du Service Ymoney impliquent que l'Utilisateur certifie avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les accepte sans réserve.

Les présentes Conditions Générale s'appliquent à l'ensemble des services proposés par CentralPay et distribués par Ymoney SAS via la Plateforme Ymoney.

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation du Service Ymoney fournis via la Plateforme Ymoney, ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

Les Conditions Générales, envoyées par courriel lors de la finalisation du processus d'activation du Compte, sont également accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct vers les informations légales disponibles sur la Plateforme Ymoney ou le Site.

Le moyen de paiement proposé doit être systématiquement prépayé par l'Utilisateur et ne fera l'objet d'aucune avance ou de crédit. Il repose sur la Monnaie électronique émise et gérée par l'Emetteur.

L'Emetteur a mandaté le Distributeur pour proposer aux Utilisateurs de la Plateforme ce moyen de paiement, faciliter la conclusion des présentes et accompagner les Utilisateurs tout au long de leurs relations avec l'Emetteur.

Contacts du Distributeur Ymoney :

Ymoney peut être contacté pour toute information ou réclamation aux coordonnées suivante :

Adresse postale : 54 Avenue Hoche 75008 Paris FRANCE

Téléphone : +33.1.76.43.35.15

Adresse électronique : support@ymoney.com

Contacts de l'Emetteur CentralPay

Adresse postale :19 rue Edouard Vaillant – 37000 Tours

Téléphone : 02.47.68.48.69

Adresse électronique : customerservice@centralpay.eu

CentralPay est agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Par ailleurs, les informations permettant à l'Utilisateur de s'assurer des autorisations du Distributeur sont disponibles dans le registre Regafi tenu par l'ACPR et consultable à l'adresse suivante : <https://www.regafi.fr/>

Contacts de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR):

Adresse postale : 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Téléphone : +(33) 01 49 95 40 00

Information précontractuelle et Acceptation des présentes Conditions Générales

L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du projet de contrat de monnaie électronique dont une copie lui a été fournie préalablement à la signature des présentes.

Les présentes CGU et Annexe A « CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE & LIMITES » et Annexe B « CONDITIONS TARRIFAIRES » forment le contrat-cadre de services de paiement en application de l'Article 314-13 du Code monétaire et financier.

L'acceptation des présentes Conditions Générales est matérialisée par une case à cocher dans le formulaire d'inscription. Cette acceptation ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. L'Utilisateur qui n'accepte pas d'être lié par les présentes Conditions Générales ne doit pas accéder à la Plateforme ni utiliser les Services.

Conditions préalables et nécessaires à l'inscription du Service Ymoney.

Afin de s'inscrire au Service, l'Utilisateur déclare au moment de son inscription et pendant toute la durée du Service Ymoney :

- Être une personne physique juridiquement capable ;
- Être âgé d'au moins dix-huit (18) ans ;
- Résider dans l'Union Européenne ;
- Ne pas être identifié sur une liste noire internationale dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; et
- Ne pas déjà être titulaire d'un Compte Ymoney.

Le Service est accessible par tout Utilisateur à partir de la Plateforme depuis un terminal compatible.

La Plateforme et les Services s'adressent exclusivement aux particuliers et ne sont pas destinés aux professionnels, entendus comme toutes personnes physiques ou morales lorsqu'elles agissent dans l'exercice d'une activité rémunérée de façon non occasionnelle, dans tous les secteurs d'activité.

3. Inscription sur la Plateforme

a. Conditions nécessaires et préalables à l'inscription de l'Utilisateur

Pour utiliser les Services Ymoney, tout prospect doit transmettre au Distributeur les informations et documents listés ci-après, au moyen du Formulaire de souscription, dans le cas où ces informations et documents ne seraient pas déjà en possession du Distributeur.

Le prospect s'engage à transmettre les informations et documents correspondant à sa qualité, soit de personne physique consommateur.

- ses nom, prénom, adresse mail, date et lieu de naissance, nationalité et pays de résidence ;
- une copie d'un document d'identité officiel ayant émis en Europe et en cours de validité de l'Utilisateur (ex : passeport, carte d'identité, permis de conduire, titre de séjour) ;

Il pourra également être demandé à l'Utilisateur de communiquer un relevé d'identité bancaire d'un compte ouvert à son nom.

Il est expressément prévu que l'Emetteur se garde la possibilité de demander des documents complémentaires avant toute entrée en relation.

L'inscription entraîne automatiquement l'ouverture d'un Compte Ymoney au nom de l'Utilisateur qui lui permet de gérer son utilisation du Service sous une forme et selon les moyens techniques que Ymoney juge les plus appropriés pour rendre lesdits Services.

b. Limitation du compte

Les conditions d'accès au service ainsi que les limites de fonctionnement sont précisées à l'Annexe A CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE & LIMITES.

Il est précisé que selon appréciation de l'Emetteur, l'usage d'un Compte peut être limité sans que l'Emetteur ne justifie sa décision auprès de l'Utilisateur concerné. Le fonctionnement du Compte sera notamment limité dès lors que l'Utilisateur n'a pas transmis l'ensemble des informations et documents requis par l'Emetteur, tels que listés ci-dessus. Ces limites sont indiquées à l'Utilisateur par le Distributeur qui pourra définir des règles dans la limite de celles définies par l'Emetteur.

c. Finalisation de l'inscription

En acceptant les présentes Conditions générales, l'Utilisateur accepte que le Distributeur transmette à l'Emetteur sa demande d'inscription en qualité d'Utilisateur et toutes les pièces justificatives reçues par lui. L'Emetteur est le seul à pouvoir accepter l'inscription d'un prospect en qualité d'Utilisateur d'un Compte en son nom. Cet accord sera notifié à l'Utilisateur par le Distributeur par tout moyen suivant les modalités prévues sur la Plateforme.

L'Emetteur pourra, sans motivation, ni droit à indemnité en faveur de l'Utilisateur, refuser une demande d'ouverture d'un Compte. Ce refus sera notifié à l'Utilisateur par le Distributeur par tout moyen suivant les modalités prévues sur la Plateforme.

Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent expressément qu'à défaut de validation des documents requis, ils ne peuvent pas utiliser les Services.

Si les documents requis sont validés, Ymoney informe les Utilisateurs, par tous moyens écrits utiles et notamment par courriel, que leur inscription est confirmée.

L'Utilisateur garantit que toutes les informations et documents qu'il donne dans le formulaire d'inscription sont exacts, à jour et sincères et ne sont entachés d'aucun caractère trompeur.

Il s'engage à mettre à jour ces informations dans son Compte Ymoney en cas de modifications (notamment en cas de changement d'adresse électronique), afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés.

L'Utilisateur est informé et accepte que les informations saisies aux fins de création ou de mise à jour de son Compte Ymoney valent preuve de son identité. Les informations saisies par l'Utilisateur l'engagent dès leur validation.

L'Utilisateur peut accéder à tout moment à son Compte Ymoney après s'être identifié à l'aide de son identifiant de connexion ainsi que de son mot de passe.

L'Utilisateur s'engage à utiliser personnellement les Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

Il est pareillement responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité de son identifiant et de son mot de passe, tout accès à la Plateforme à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par l'Utilisateur. L'Utilisateur doit immédiatement contacter Ymoney s'il remarque que son Compte Ymoney a été utilisé à son insu. L'Utilisateur reconnaît à Ymoney le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

4. Fonctionnement du Service

L'Utilisateur a notamment accès aux services qui suivent, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens techniques que Ymoney juge les plus appropriés.

L'Utilisateur peut accéder à tout moment à son Compte Ymoney après s'être identifié à l'aide de son identifiant de connexion ainsi que de son mot de passe.

L'Utilisateur s'engage à utiliser personnellement le Service et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

Il est pareillement responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité de son identifiant et de son mot de passe, tout accès à la Plateforme à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par l'Utilisateur. L'Utilisateur doit immédiatement contacter Ymoney s'il remarque que son Compte Ymoney a été utilisé à son insu. L'Utilisateur reconnaît à Ymoney le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

Les rechargements sont plafonnés, et limités par jour.

Les plafonds, limites, et frais sont détaillés aux annexes A « Conditions d'accès et limites » et B « Conditions tarifaires » sont évolutifs.

a. Fonctionnement du Compte

La Monnaie Electronique est stockée pour une durée indéterminée sur le Compte Ymoney de l'Utilisateur par l'Emetteur dans les Conditions Tarifaires convenues.

Le Compte est crédité par l'acquisition de Monnaie électronique contre la remise de fonds ordonnée par l'Utilisateur directement auprès de l'Emetteur par Carte (ou tout autre Moyen de paiement accepté par l'Emetteur) déduction faite des frais correspondants tels que prévus par les Conditions tarifaires. Ce Compte est débité sur Ordre de l'Utilisateur de Monnaie Electronique du montant de l'Opération de paiement ou de Remboursement réalisé et des frais y afférents tels que prévus par les Conditions tarifaires. L'Emetteur est habilité à débiter à tout moment ce Compte du montant de Monnaie électronique correspondant aux frais dus et exigibles prévus dans les Conditions tarifaires.

L'Utilisateur verra l'Opération apparaître sur la Plateforme Ymoney dès que son Compte Ymoney aura été crédité de la somme remise déduction faite des éventuels frais facturés au titre du rechargement.

Le solde du Compte Ymoney ne peut pas dépasser les plafonds indiqués sur la Plateforme. Les contrôles des plafonds étant effectués en amont du rechargement, aucune opération ne pourra être réalisée par l'Utilisateur dès lors qu'elle entraînerait un dépassement desdits plafonds.

Ymoney est susceptible de refuser toute opération ou de désactiver toute méthode de chargement sans préavis à des fins de prévention des fraudes, et pour des raisons de sécurité.

Un solde sur le Compte Ymoney ne porte pas intérêts.

b. Achat de Monnaie Electronique

L'acquisition de Monnaie Electronique peut être réalisée depuis des moyens de paiement dont l'Utilisateur est titulaire : Carte de Paiement (CB, VISA MASTERCARD) ou par Virement SCT depuis son compte personnel.

c. Rechargement du Compte Ymoney

Lorsqu'il souhaite effectuer une telle opération, l'Utilisateur procède à son identification sur la Plateforme en indiquant son User (adresse mail valide ou numéro de téléphone mobile) et son mot de passe.

L'ordre de transfert de fonds est transmis via un formulaire de paiement dédiée à cet effet.

Dans le cas d'un paiement par Carte, il appartient à l'Emetteur de refuser tout paiement suivant sa libre appréciation et sans que cette décision ne puisse donner lieu à une quelconque indemnisation. L'opération de transfert de fonds est exécutée par l'établissement émetteur de la Carte. Toute contestation d'un tel transfert doit être notifiée audit établissement. L'Emetteur n'est pas habilité à annuler un tel transfert. Nonobstant ce qui précède, l'Utilisateur peut obtenir le Remboursement de la Monnaie électronique conformément aux dispositions de l'article F.

L'inscription de la Monnaie électronique au nom de l'Utilisateur peut être conditionnée à la réception effective des fonds collectés déduction faite des frais convenus dans les Conditions Tarifaires. Les délais de réception varient en fonction du moyen de paiement utilisé.

Dans l'hypothèse où le transfert des fonds est annulé par l'émetteur de la Carte à la suite d'une contestation, quel que soit le motif invoqué, l'Emetteur pourra dès réception de l'information suspendre ou annuler toute Opération de paiement, clôturer le Compte concerné, débiter à tout moment le Compte du montant de Monnaie Electronique correspondant aux fonds dont le transfert est annulé et procéder au recouvrement des sommes dues par l'Utilisateur par tout moyen.

Le distributeur peut décider d'utiliser des IBAN virtuels de l'Emetteur pour permettre aux Utilisateurs d'alimenter leurs Comptes. Il revient à l'Utilisateur d'adresser les fonds sur cet IBAN en virement SCT depuis un compte dont il est titulaire.

Lorsque le rechargement, dépasse les montants fixés par Ymoney, l'Utilisateur doit préciser l'origine des fonds.

d. Utilisation de la Monnaie Electronique en vue de réaliser une Opération de Paiement

Avant de transmettre un Ordre, l'Utilisateur devra s'assurer qu'il dispose d'un montant de Monnaie Electronique disponible suffisant pour couvrir le montant de l'Opération de paiement et les frais y afférents tels que convenus dans les Conditions Tarifaires.

Le cas échéant, il devra acquérir la Monnaie électronique suffisante avant que l'Ordre ne puisse être valablement transmis à l'Emetteur pour exécution. La Monnaie électronique ne peut être détenue par l'Utilisateur que sous réserve de la remise effective des fonds correspondant. La Monnaie électronique ne peut en aucun cas être émise à crédit. Ainsi, lorsque le montant de Monnaie électronique disponible à la date d'exécution de l'Ordre par l'Emetteur est inférieur au montant de l'Opération de Paiement (frais inclus), l'Ordre est automatiquement refusé par l'Emetteur. L'information portant sur ce refus est mise à la

disposition de l'Utilisateur sur la Plateforme. Ce refus pourra donner lieu à des frais complémentaires conformément aux Conditions Tarifaires.

Les modalités de transmission d'un Ordre par l'Utilisateur sont les suivantes :

Lorsqu'il souhaite effectuer une Opération de paiement, l'Utilisateur procède à son identification sur son Espace Utilisateur Ymoney mis à disposition par la Plateforme en indiquant ses Données d'identification, et, le cas échéant, en suivant la procédure d'Authentification forte qui lui est indiquée. Il remplit le formulaire adéquat qui devra indiquer les éléments suivants : le montant exprimé en euro (€) de l'Opération de paiement, les éléments permettant d'identifier le Bénéficiaire, la date d'exécution de l'Ordre et toute autre information requise.

L'Utilisateur donne son consentement irrévocable à l'Ordre de paiement en cliquant sur l'onglet « validation ». La réception de l'Ordre de paiement est confirmée sur l'Espace Utilisateur Ymoney de l'Utilisateur ou par la réception d'un email.

Aucun Ordre ne peut être retiré par l'Utilisateur après la date à laquelle il est réputé irrévocable, c'est-à-dire à compter de la date de validation.

e. Exécution de l'Ordre :

Le montant des Opérations vient s'imputer sur la Monnaie Electronique disponible inscrite sur le Compte pour être créditée en faveur du Bénéficiaire suivant les instructions de l'Utilisateur. Ainsi, le Bénéficiaire pourra procéder à l'ouverture d'un Compte conformément à l'article 3 pour recevoir la Monnaie électronique s'il n'est pas déjà Utilisateur.

f. Transmission et exécution d'un Ordre de Remboursement

Lorsqu'il souhaite transmettre un Ordre de Remboursement, l'Utilisateur procède à son identification sur la Plateforme en indiquant ses Données d'identification. Il remplit le formulaire adéquat et communique le cas échéant les pièces justificatives demandées : le montant du Remboursement, la date d'exécution de l'Ordre et toute autre information requise.

L'Utilisateur donne son consentement irrévocable à l'Ordre de paiement en cliquant sur l'onglet « validation » (« Date de validation »). La réception de l'Ordre de paiement est confirmée sur l'Espace personnel de l'Utilisateur ou par la réception d'un email. Aucun Ordre ne peut être retiré par l'Utilisateur après la date à laquelle il est réputé irrévocable, c'est-à-dire à compter de la Date de réception.

Le Remboursement interviendra par crédit de la Carte (ou du Moyen de paiement) ayant servi à l'Utilisateur pour acquérir de la Monnaie électronique. Le cas échéant, il sera réalisé par transfert des fonds sur l'IBAN du Bénéficiaire dont les coordonnées auront été notifiées à l'Emetteur (« Date de notification »). Il est convenu entre les Parties que le Remboursement sera exécuté au plus tard à la fin du Jour Ouvrable suivant la Date de réception ou de notification suivant le cas.

Tout Ordre de remboursement reçu après 14h par le Prestataire est réputé reçu le Jour Ouvrable suivant. Si la Date de réception n'est pas un Jour Ouvrable, l'Ordre est réputé avoir été reçu le Jour Ouvrable suivant.

g. Retrait d'un Ordre

Aucun Ordre ne peut être retiré par l'Utilisateur après la date à laquelle il est réputé irrévocable comme indiqué ci-dessus.

h. Opérations vers Ymoney Guinée

Depuis la Plateforme, le Service Ymoney permet d'effectuer des Opérations entre un Compte Ymoney et un Utilisateur qui, par ailleurs, est titulaire d'un Compte Ymoney Guinée émis et géré par Ymoney Guinée afin d'effectuer des Opérations dans le but de créditer son Compte Ymoney Guinée.

Ces Opérations vers Ymoney Guinée nécessitent une conversion en devise locale est facturée selon les Conditions tarifaires. L'Utilisateur doit pour chaque Opération indiquer le motif de l'opération (aide santé, aide famille, etc.).

Dans le cas où l'Utilisateur ne dispose pas encore d'un Compte Ymoney, il devra communiquer des informations relatives au Bénéficiaire (nom, prénom et numéro de mobile).

L'Utilisateur est informé qu'il lui appartient de vérifier, à chaque opération initiée qu'il ne s'est pas trompé de Bénéficiaire.

Le Distributeur ne saurait être tenu pour responsable en cas d'erreur ou d'information incomplète commise par l'Utilisateur vers tout Bénéficiaire, que cette erreur ou information incomplète ait ou non pour conséquence un échec dans la réalisation de l'opération.

Ymoney ne saurait être tenu responsable dans le cadre d'un transfert vis-à-vis du Bénéficiaire pour toute erreur concernant le montant du transfert. Dans un tel cas, le Bénéficiaire devra se rapprocher exclusivement de l'Utilisateur expéditeur du transfert.

Une fois l'Opération vers l'Afrique effectuée, l'Utilisateur est informé de sa réussite ou non. Si le Bénéficiaire n'a pas pu s'identifier dans les trente (30) jours qui suivent le transfert, l'Opération s'annule et la somme est recreditée sur le Compte Ymoney de l'Utilisateur à l'exception des frais de transfert qui restent dus.

L'émetteur est susceptible de refuser temporairement toute opération à tout moment et sans préavis à des fins de prévention des fraudes et pour des raisons de sécurité.

5. Messagerie

Les Utilisateurs ont accès à une messagerie instantanée leur permettant de communiquer avec Ymoney pour toute question liée aux au fonctionnement de la Plateforme et au Service.

Les Utilisateurs sont expressément informés et acceptent que Ymoney pourra, le cas échéant, se prévaloir des échanges qu'il a eus avec eux, à travers cette messagerie, pour faire valoir ses droits, notamment dans le cadre d'une action judiciaire.

6. Espace Utilisateur Ymoney

L'Espace Utilisateur Ymoney permet à l'Utilisateur

- De consulter les opérations dans l'historique pendant les vingt-quatre (24) mois qui suivent la date de l'opération;
- De télécharger les récépissés des opérations pendant les vingt-quatre (24) mois qui suivent la date de l'opération ;
- De télécharger le relevé mensuel d'opérations pendant les vingt-quatre (24) mois qui suivent le mois du relevé mensuel ; et
- De télécharger le récapitulatif des frais Ymoney pendant l'année calendaire correspondant au relevé et celle qui suit.

Il est conseillé à l'Utilisateur de procéder régulièrement à l'impression des documents disponibles via son Espace Utilisateur Ymoney, et de les conserver.

7. Perte, vol et opération non autorisée ou mal exécutée

Si l'Utilisateur remarque qu'une opération a été exécutée sur son Compte Ymoney à son insu, il doit en informer Ymoney aux fins de blocage de son Compte Ymoney. L'Utilisateur devra indiquer les raisons pour lesquelles il demande le blocage.

La demande de blocage sera immédiatement prise en compte par Ymoney et l'Emetteur. Ce dernier pourra demander à l'Utilisateur d'adresser un récépissé ou une copie d'un dépôt de plainte ou une déclaration sur l'honneur.

L'Utilisateur peut obtenir le remboursement d'une opération non autorisée conformément aux modalités des présentes Conditions Générales, en application de l'article L. 133-19 du Code monétaire et financier.

Le remboursement ne pourra être demandé qu'à la condition que l'Utilisateur ait notifié l'opération non autorisée sans tarder et au plus tard dans les 13 (treize) mois suivant la date de débit de l'opération litigieuse.

En tout état de cause, l'Utilisateur supportera :

- Les pertes liées à l'utilisation de cet instrument dans les limites prévues en application de l'article L. 133-19 du Code monétaire et financier ;
- Toutes les pertes occasionnées par une opération non autorisée si ces pertes résultent d'un agissement frauduleux de sa part ou s'il n'a pas satisfait intentionnellement ou par négligence grave aux obligations mentionnées aux articles L. 133-16 et L. 133-17 du Code monétaire et financier, ou dès lors que Ymoney aura des raisons légitimes de suspecter l'existence d'une fraude.

L'Utilisateur peut également obtenir le remboursement de toute opération au sens de l'article L. 133-3 du Code monétaire et financier autorisée si les conditions de l'article L. 133-25 du Code monétaire et financier sont remplies. L'Utilisateur dispose d'un délai de 8 (huit) semaines à compter de la date à laquelle les fonds ont été débités pour formuler sa demande. Il devra fournir tous les éléments demandés par Ymoney relatifs au remboursement demandé.

L'émetteur analysera la demande et en vérifiera la validité. Le cas échéant, il procèdera au remboursement auprès de l'Utilisateur dans un délai de 15 jours, soit sur le compte bancaire de l'utilisateur si le compte a été vérifié, soit directement sur la carte de paiement de l'utilisateur si le KYC n'a pas pu être finalisé.

8. Solde

Le Service Ymoney nécessite que le solde disponible sur le Compte Ymoney de l'Utilisateur soit débité des frais afférents à chaque opération. A aucun moment, le Compte Ymoney ne peut présenter un solde négatif.

Aussi, avant de procéder à toute opération avec son Service Ymoney, il appartient à l'Utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des fonds suffisants sur son Compte Ymoney pour couvrir le montant de celle-ci et les frais éventuellement applicables, sinon l'opération ne sera pas autorisée par l'Émetteur.

L'Utilisateur peut vérifier à tout moment le solde disponible sur son Compte Ymoney depuis la Plateforme.

L'Utilisateur s'engage à payer toute somme due à Ymoney dans le cadre des présentes.

A défaut de fonds suffisants sur son Compte Ymoney pour couvrir la totalité de la somme due au titre d'une opération, celle-ci ne pourra pas être opérée.

9. Compte Ymoney inactif et facturation de frais de tenue de compte

Conformément à la Loi Eckert du 13 juin 2014, Ymoney peut prélever sur un Compte Ymoney inactif des frais d'inactivité dans la limite annuelle de 30 euros. Le montant des frais d'inactivité est indiqué dans l'Annexe Conditions tarifaires et est limité au solde disponible sur le Compte de l'utilisateur.

Est considéré comme un compte inactif, tout Compte Ymoney répondant aux deux conditions suivantes :

- Les Comptes Ymoney n'ont fait l'objet d'aucune Opération (hors inscription de débit par Ymoney, de frais et commissions de toute nature) à l'initiative de l'Utilisateur ou de toute personne habilitée par lui ;
- L'utilisateur ne s'est pas manifesté auprès de Ymoney sous quelque forme que ce soit pendant douze (12) mois consécutifs.

Est également considéré comme inactif tout compte dont le titulaire est décédé si, à l'issue de 12 (douze) mois consécutifs à compter de la date du décès, le compte ne remplit qu'une seule condition : aucun de ses ayants droit n'a informé Ymoney de sa volonté de faire valoir ses droits sur les avoirs et dépôts inscrits sur les comptes du défunt. Dès le constat de l'inactivité, Ymoney informe les ayants droit connus de ses services des conséquences en cas de maintien dans le temps de l'inactivité. Cette information est renouvelée annuellement.

En présence d'un compte inactif, Ymoney entre alors en contact avec l'Utilisateur par courriel ou par sms aux coordonnées renseignées dans l'Application. Ymoney propose à l'Utilisateur de réactiver son Compte Ymoney ou de le clôturer.

En l'absence de réponse de l'Utilisateur au courriel ou SMS de Ymoney ou de toute nouvelle opération sur les Comptes Ymoney et si les soldes des Comptes Ymoney de l'Utilisateur sont créditeurs, Ymoney prélève des frais d'inactivité conformément à l'Annexe Conditions tarifaires et le Compte Utilisateur sera clôturé à l'issue d'un délai de dix (10) ans à compter de la date la plus récente entre la date de la dernière Opération sur les Comptes Ymoney de l'Utilisateur ou la date de la dernière manifestation de l'Utilisateur, de son représentant ou de son mandataire. Ce délai est ramené à trois ans à compter de la date du décès de l'Utilisateur, si aucun ayant droit n'a informé la Ymoney de sa volonté de faire valoir ses droits sur les avoirs du défunt.

L'Utilisateur en sera informé par tout moyen six (6) mois avant la clôture effective du Compte Ymoney. Le solde sera déposé à la Caisse des dépôts et consignations et les sommes pourront être réclamées par l'Utilisateur ou ses ayants droit pendant vingt (20) ans à compter de leur dépôt.

10. Obligation de sécurité et de vigilance par l'Utilisateur

L'Utilisateur doit enregistrer deux identifiants, son e-mail et son numéro de téléphone portable, associés à un mot de passe. L'Utilisateur doit prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de sa tablette ou son téléphone mobile et de son dispositif de sécurité personnalisé. Il doit tenir absolument secret ses identifiants et mot de passe et ne pas les communiquer à qui que ce soit.

Les mots de passe, pour assurer leur caractère sécurisé, doivent respecter un certain format. Les identifiants permettent à l'Utilisateur de s'authentifier lors de la première ouverture de l'Application Ymoney, dans le cas où l'Application est déconnectée et à chaque connexion à un nouvel appareil mobile.

L'association de l'un des deux identifiants et du mot de passe constitue le dispositif de sécurité personnalisé mis à la disposition de l'Utilisateur par Ymoney, propre à l'Utilisateur et placé sous sa garde.

Le recours au dispositif de sécurité personnalisé est doublé, dans certains cas, d'une procédure de sécurisation de type mot de passe à usage unique, destinée à procéder à une authentification forte de l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à :

- Ne pas communiquer son identifiant d'accès à son compte Ymoney et/ou son mot de passe ;
- Ne pas répondre aux messages semblant frauduleux, notamment ceux concernant l'accès à leur compte Ymoney ;
- Se rapprocher du service Utilisateur de Ymoney en cas de suspicion de fraude ou de malversation.

11. Renonciation expresse au droit de rétractation

Les Utilisateurs renoncent expressément à leur droit de rétractation, qui ne pourra donc pas être exercé, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, en cochant la case prévue à cet effet.

12. Convention de preuve

L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément :

- (i) Que les données recueillies sur la Plateforme et les équipements informatiques de Ymoney font foi de la réalité des opérations intervenues dans le cadre des présentes ;
- (ii) Que ces données constituent le principal mode de preuve admis entre les parties, notamment pour le calcul des sommes dues à Ymoney.

13. L'Utilisateur peut accéder à ces données dans son Compte Ymoney.

Les Parties conviennent de considérer les messages reçus par télécopie ou par voie électronique et plus généralement les documents électroniques échangés entre elles, comme des écrits d'origine au sens de l'article 1316-1 du Code Civil c'est à dire comme ayant la même valeur que celle accordée à l'original. Les Parties conviennent de conserver les télécopies ou les écrits électroniques de telle manière qu'ils puissent constituer des copies fidèles et durables au sens de l'article 1348 du Code Civil.

14. Obligations de l'Utilisateur

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, l'Utilisateur s'engage à respecter les obligations qui suivent.

L'Utilisateur s'engage, dans son usage du Service, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

A cet égard, il s'engage à ne pas utiliser le Service à des fins illicites et à respecter la réglementation applicable à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoirs. A cette fin :

- S'engagent à coopérer avec Ymoney et, le cas échéant, avec l'Établissement émetteur de la Monnaie Electronique dans le cadre de la communication des Documents requis. Ymoney pourra demander à l'Utilisateur tout justificatif nécessaire pour remplir ses obligations légales ;
- Ils sont seuls responsables des formalités susceptibles d'être demandées dans le cadre d'une opération ; et
- Le cas échéant, procéder aux déclarations nécessaires auprès de l'administration des douanes.

L'Utilisateur reconnaît et accepte qu'il doit être résident sur le territoire de l'Union européenne pour bénéficier du Service.

L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance sur la Plateforme des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble des services. Il est seul responsable de son utilisation du Service.

Il est notamment seul responsable des relations qu'il pourra nouer avec les autres Utilisateurs, en ce compris les Bénéficiaires, et les redevables, Ymoney se bornant à fournir le Service défini dans les présentes. Il lui appartient d'exercer la prudence et le discernement appropriés dans ces relations et communications. L'Utilisateur s'engage en outre, dans ses échanges avec les autres Utilisateurs, à respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie.

L'Utilisateur s'engage à faire un usage strictement personnel du Service. Il s'interdit en conséquence de céder, concéder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des présentes à un tiers, de quelque manière que ce soit.

L'Utilisateur s'engage à ne fournir à Ymoney, dans le cadre du Service, que des informations ou données de toute nature qui soient exactes, à jour et sincères et qui ne soient entachées d'aucun caractère trompeur ou de nature à induire en erreur. Il s'engage à mettre à jour ces informations afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés.

Il s'engage à fournir à Ymoney toutes les informations nécessaires à la bonne exécution du Service et plus généralement, à coopérer activement avec Ymoney en vue de la bonne exécution des présentes.

L'Utilisateur est informé et accepte que la mise en œuvre du Service nécessite qu'il soit connecté à internet et que la qualité du Service dépend directement de cette connexion, dont il est seul responsable.

15. Garantie de l'Utilisateur

L'Utilisateur garantit Ymoney contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que Ymoney pourrait subir du fait de la violation, par l'Utilisateur de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes des présentes Conditions Générales.

Il s'engage à indemniser Ymoney de tout préjudice qu'il subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

16. Comportements prohibés

Il est strictement interdit d'utiliser les Services aux fins suivantes :

- L'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers ;
- L'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur ;
- L'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité ;
- L'envoi de courriels non sollicités et/ou de prospection ou sollicitation commerciale ;
- Les manipulations destinées à améliorer le référencement d'un site tiers ;
- L'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrits ci-dessus ;
- Et plus généralement toute pratique détournant les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

Il est strictement interdit aux Utilisateurs de copier et/ou de détourner à leurs fins ou à celles de tiers le concept, les technologies, tout ou partie des données ou tout autre élément de la Plateforme Ymoney.

Sont également strictement interdits : (i) tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité du Service, (ii) toutes intrusions ou tentatives d'intrusion dans les systèmes de Ymoney, (iii) tous détournements des ressources système de la Plateforme, (iv) toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier, (v) toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification, (vi) tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de Ymoney ou des usagers de sa Plateforme, et enfin plus généralement (vii) tout manquement aux présentes Conditions Générales.

Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès aux Services ou à la Plateforme, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

17. Sanctions des manquements

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales, ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par un Utilisateur, Ymoney se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée et notamment de :

- (i) Bloquer, suspendre ou supprimer l'accès aux Services de l'Utilisateur, auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé ;
- (ii) Publier sur la Plateforme tout message d'information que Ymoney jugera utile ;

- (iii) Avertir toute autorité compétente, coopérer avec elles et leur fournir toutes les informations utiles à la recherche et à la répression d'activités illégales ou illicites ;
- (iv) Engager toute action judiciaire.

Ymoney est également susceptible de bloquer, restreindre l'accès ou résilier à tout moment le Compte Ymoney s'il a été utilisé à l'insu de l'Utilisateur et que Ymoney en a été informé ou en cas d'injonction par une autorité administrative ou judiciaire.

Ymoney mettra en œuvre les moyens nécessaires pour informer l'Utilisateur en cas de blocage, de restriction ou de résiliation de son Compte Ymoney, sauf si le fait de l'en informer compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou serait illégal.

Ymoney débloquera le Compte Ymoney dès que possible lorsque les raisons ayant conduit à l'arrêt de son utilisation auront disparu, et qu'elle en aura eu connaissance.

18. Effet de la fin du Service

La fin du Service, quelle qu'en soit la cause, entraînera de plein droit la désactivation du Compte Utilisateur de l'Utilisateur.

Néanmoins, dans le cadre de la réglementation applicable notamment à la prévention et à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Ymoney sera amené à conserver une partie des documents et informations concernant l'Utilisateur dans le cadre du Service.

19. Responsabilité de Ymoney

Ymoney ne pourra être tenu responsable de toute perte et de tout préjudice résultant :

- De tout cas de force majeure tel qu'habituellement défini par les tribunaux français soit les cas ayant pour cause découlant de circonstances anormales ou imprévisibles échappant à son contrôle, et dont les conséquences auraient été inévitables malgré tous ses efforts contraires ;
- Du blocage, restriction ou annulation du Service Ymoney effectués selon les modalités des présentes Conditions Générales ;
- Du refus d'une opération par Ymoney en application des présentes ;
- Du respect par Ymoney des dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables ;
- Du non-respect par l'Utilisateur des présentes et plus généralement des dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables ;
- De toute perte ou altération de données, sauf si elle est causée par un manquement délibéré de la part de Ymoney ;
- D'une demande d'opposition/blocage qui n'émanerait pas de l'Utilisateur.

Ymoney s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la fourniture du Service Ymoney.

La responsabilité de Ymoney ne pourra être engagée, quels que soient le fondement et la nature de l'action, qu'en cas de faute prouvée de sa part ayant causé un préjudice personnel, direct et certain à l'Utilisateur.

Les Parties conviennent expressément que la typologie suivante de dommages et/ou préjudices ne pourra donner lieu à indemnisation, que ces derniers aient été raisonnablement prévisibles ou non : manque à gagner, perte de chiffre d'affaires, d'exploitation, de recettes d'opportunités, perte de clientèle, atteinte à l'image et perte de données.

Ymoney s'engage à informer l'Utilisateur de toute évolution du Service Ymoney par tout moyen et notamment grâce aux coordonnées de contact, à savoir le numéro de ligne mobile et/ou l'adresse de courrier électronique fournis par l'Utilisateur.

L'Utilisateur sera également tenu informé des éventuelles promotions proposées par le Service Ymoney, sur le site web Ymoney.com ou via l'Application Ymoney.

Il est précisé que dans le cadre du Service Ymoney, Ymoney communiquera par SMS avec l'Utilisateur que dans les cas suivants :

- Lors de l'acceptation des Conditions Générales ;
- Pour informer l'Utilisateur de la mise à jour des Conditions Générales ou des évolutions du Service Ymoney ;
- Pour confirmer les opérations effectuées par l'Utilisateur sur son Compte Ymoney.

20. Sécurité

L'Emetteur s'engage à assurer ses prestations dans le respect des lois et règlements applicables et des règles de l'art. Notamment, l'Emetteur mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité et la confidentialité des données des Utilisateurs, conformément à la réglementation en vigueur.

L'Emetteur se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès au Compte en ligne pour des raisons techniques, de sécurité ou de maintenance sans que ces opérations n'ouvrent droit à une quelconque indemnité. Il s'engage à limiter ce type d'interruptions au strict nécessaire.

L'Emetteur ne saurait toutefois être tenu responsable à l'égard de l'Utilisateur des éventuelles erreurs, omissions, interruptions ou retards des opérations réalisées via la Plateforme résultant d'un accès non autorisé à ce dernier. L'Emetteur ne saurait d'avantage être tenu responsable des vols, destructions ou communications non autorisées de données résultant d'un accès non autorisé à la Plateforme. En outre, l'Emetteur demeure étranger au lien de droit existant entre l'Utilisateur et le Bénéficiaire de l'Opération de Paiement ou entre l'Utilisateur et la Plateforme. L'Emetteur ne saurait être tenu responsable des fautes, manquements ou négligence de l'Utilisateur ou du Bénéficiaire l'un envers l'autre, ou de la Plateforme et de l'Utilisateur l'un envers l'autre.

Si l'identifiant unique ou toute autre information nécessaire à l'exécution d'une Opération de paiement fourni par l'Utilisateur est inexact, l'Emetteur n'est pas responsable de la mauvaise exécution de la Plateforme.

Le Distributeur est seul responsable de la sécurité et de la confidentialité des données échangées dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme conformément aux Conditions Générales d'Utilisation, l'Emetteur étant responsable de la sécurité et de la confidentialité des données qu'il échange avec l'Utilisateur dans le cadre des présentes au titre de la création et de la gestion de son Compte, ainsi que des Opérations de paiement associées au Compte.

21. Limitation de responsabilité de l'Emetteur

L'Emetteur n'intervient en aucune manière dans les relations juridiques et commerciales et les éventuels litiges intervenant entre le Bénéficiaire et l'Utilisateur ou entre l'Utilisateur et le Distributeur. L'Emetteur n'exerce aucun contrôle sur la conformité, la sécurité, la licéité, les caractéristiques et le caractère approprié des produits objet d'une Opération de paiement. A cet égard, il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les informations utiles avant de procéder à l'achat d'un produit ou service, la collecte de fonds ou toute opération en toute connaissance de cause. Chaque opération réalisée par l'Utilisateur donne naissance à un contrat directement formé entre lui et le ou les Bénéficiaires auquel l'Emetteur est étranger. Ce dernier ne pourra en conséquence être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des obligations qui en résultent, ni des préjudices éventuels causés à l'Utilisateur à ce titre.

Nonobstant toute disposition contraire dans le présent Contrat, la responsabilité de l'Emetteur à l'égard d'un Utilisateur est limitée à la réparation des dommages directs tels que prévus par la réglementation.

22. Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur garantit qu'aucun élément de son Espace Utilisateur sur la Plateforme ne porte atteinte aux droits de tiers ni n'est contraire à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. L'Utilisateur atteste de la conformité, la licéité et le caractère approprié du Don réalisé au profit du Bénéficiaire effectif, de l'achat du bien au Bénéficiaire.

Il s'engage à ne pas exécuter les CGU d'une manière illégale ou dans des conditions susceptibles d'endommager, de désactiver, de surcharger ou d'altérer la Plateforme. Il s'engage à ne pas usurper l'identité d'une autre personne ou entité, de falsifier ou dissimuler son identité, son âge ou créer une identité.

En cas de manquement à ces obligations l'Emetteur se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée afin de faire cesser les agissements concernés. Il sera également en droit de suspendre, supprimer et/ou bloquer son accès au Compte. Sans préjudice des actions judiciaires engagées par des tiers, l'Emetteur est en droit d'exercer à titre personnel toute action en justice visant à réparer les préjudices qu'il aurait personnellement subis du fait des manquements de l'Utilisateur à ses obligations au titre du présent Contrat.

L'utilisateur s'engage à fournir les informations et documents nécessaire :

- Nom, prénom, e-mail et numéro de téléphone de l'utilisateur ;
- Date et lieu de naissance (ville - pays) ;
- Profession ;
- Revenus annuels;
- Pièces justificatives :
 - o Pièce d'identité vérifiée par Onfido
 - o Type de document
 - CNI
 - Passeport
 - Carte de résident
 - Justificatif de revenu
 - Justificatif de domicile
 - o Image du document
 - o Selfie de l'utilisateur
- Contexte d'acceptation lors de la signature des CGU
 - o Adresse IP
 - o User Agent (plateforme, langue, navigateur).

23. Notification en cas de Fraude, Blocage du Service Ymoney et Refus de l'opération

L'émetteur est susceptible de bloquer, restreindre ou résilier à tout moment le Service Ymoney de l'Utilisateur pour l'une des raisons suivantes :

- Si le Service Ymoney est suspecté d'être utilisé d'une manière non-autorisée ou frauduleuse ;
- Si la loi l'y contraint ;
- Si le terminal de l'Utilisateur est volé, perdu et que Ymoney en a été informé ;
- Si l'Utilisateur ne paie pas les sommes dues dans le cadre de l'usage du Service Ymoney.

LEME et Ymoney mettront en œuvre les moyens nécessaires pour informer l'Utilisateur en cas de blocage, de restriction ou de résiliation de son Service Ymoney, sauf si le fait de l'en informer compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou serait illégal.

L'émetteur et Ymoney débloqueront le Service Ymoney dès que possible lorsque les raisons ayant conduit à l'arrêt de son utilisation auront disparu, et qu'elle en aura eu connaissance.

L'émetteur pourra refuser d'exécuter une Opération réalisée avec le Service Ymoney dans les cas suivant :

- Si l'Utilisateur ne dispose pas de fonds suffisants sur son Compte Ymoney pour encouvrir le montant et/ou tous frais applicables ;
- Si l'Utilisateur agit en violation des présentes ;
- Si l'Emetteur estime que l'opération est suspecte ou illégale ;
- Si l'Opération fait dépasser à l'Utilisateur les plafonds et limites fixés par l'Emetteur;
- Si la loi, un tribunal ou toute autre autorité compétente contraint l'Emetteur et/ou Ymoney à refuser cette Opération ;
- En raison d'erreurs, de pannes (techniques ou autres) ou de refus opposés par les organismes de traitement de paiements, les réseaux bancaires ou les systèmes de paiement ;
- En cas de décès de l'Utilisateur.

En cas de refus, l'Utilisateur pourra également contacter le Service Utilisateurs Ymoney afin de contester le refus de l'opération et d'obtenir toutes les informations qu'il jugera nécessaire, sauf si le fait de l'en informer compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou serait illégal.

En cas de refus par l'Emetteur d'une Opération, les Conditions Générales continueront à s'appliquer, et l'Emetteur continuera de fournir le Service Ymoney à l'Utilisateur.

24. Durée, résiliation, suspension et arrêt du Service Ymoney

Il est précisé que l'Utilisateur a la possibilité de résilier à tout moment son Service Ymoney en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Ymoney SAS, 54 avenue Hoche 75008 Paris ou par email à l'adresse suivante : lvym@Ymoney.com

Les fonds encore disponibles sur son Compte Ymoney seront remboursés selon les modalités détaillées dans les présentes.

L'émetteur peut résilier de plein droit et sans délai le Service Ymoney de l'Utilisateur sans que ce dernier ne puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit dans les cas suivants :

- Manquement de l'Utilisateur aux présentes Conditions Générales ;
- Perte par l'Emetteur et/ou Ymoney de l'autorisation d'émettre et/ou de distribuer le Service Ymoney ;
- Comportement menaçant ou abusif avec le personnel du Distributeur ou de toute autre personne agissant pour le compte de l'Emetteur ;
- Utilisation par l'Utilisateur de son Compte Ymoney à des fins frauduleuses ou illégales.

Ymoney et l'Emetteur se réservent également le droit de cesser la commercialisation et d'interrompre le Service Ymoney à leur seule discrétion, sans que l'Utilisateur ne puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit. Dans ce cas, Ymoney et/ou l'Emetteur en informera l'Utilisateur au moins deux (2) mois avant la date de suppression du Service Ymoney.

25. Comptes inactifs

Est considéré comme un compte inactif, tout Compte répondant aux deux conditions suivantes:

- Les Comptes n'ont fait l'objet d'aucune Opération (hors inscription au débit par l'Emetteur, de frais et commissions de toute nature) à l'initiative de l'Utilisateur ou de toute personne habilitée par lui ;

- L'Utilisateur ne s'est pas manifesté auprès du Distributeur sous quelque forme que ce soit pendant douze (12) mois consécutifs.

Est également considéré comme inactif tout compte dont le titulaire est décédé si, à l'issue de 12 (douze) mois consécutifs à compter de la date du décès, le compte ne remplit qu'une seule condition : aucun de ses ayants droit n'a informé le Distributeur de sa volonté de faire valoir ses droits sur les avoirs et dépôts inscrits sur les comptes du défunt.

Dès le constat de l'inactivité, le Distributeur informe les ayants droit connus de ses services des conséquences en cas de maintien dans le temps de l'inactivité. Cette information est renouvelée annuellement.

Conformément à la Loi Eckert du 13 juin 2014, l'Emetteur peut prélever sur un Compte inactif des frais d'inactivité dans la limite annuelle de 30 euros. Le montant des frais d'inactivité est indiqué dans les Conditions tarifaires et est limité au solde disponible sur le Compte.

En l'absence de réponse de l'Utilisateur au courriel ou SMS ou de toute nouvelle opération sur les Comptes et si les soldes des Comptes de l'Utilisateur sont créditeurs, le Distributeur prélève des frais d'inactivité conformément aux Conditions tarifaires et le Compte sera clôturé à l'issue d'un délai de dix (10) ans à compter de la date la plus récente entre la date de la dernière Opération sur les Comptes de l'Utilisateur ou la date de la dernière manifestation de l'Utilisateur, de son représentant ou de son mandataire. Ce délai est ramené à trois ans à compter de la date du décès de l'Utilisateur, si aucun ayant droit n'a informé la Banque de sa volonté de faire valoir ses droits sur les avoirs du défunt.

Le solde sera déposé à la Caisse des dépôts et consignations et les sommes pourront être réclamées par l'Utilisateur ou ses ayants droit pendant vingt (20) ans à compter de leur dépôt.

26. Modification du Service Ymoney

Les présentes Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment, la nouvelle version sera publiée sur la Plateforme. L'Utilisateur sera informé par tout moyen au moins deux (2) mois avant leur entrée en vigueur.

La modification et les nouvelles Conditions générales d'utilisation prendront automatiquement effet deux (2) mois après. Au cours de ce délai de notification de deux (2) mois, l'Utilisateur peut refuser ladite modification en informant le Service Utilisateurs Ymoney. Le Service Ymoney sera dès lors immédiatement résilié et l'Utilisateur pourra demander le remboursement du solde encore disponible sur son Compte Ymoney dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales sans qu'aucun frais de remboursement ne puisse lui être facturé. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur ne notifie pas au Service Utilisateurs Ymoney son refus des nouvelles conditions générales d'utilisation dans le délai imparti de deux (2) mois, il sera réputé avoir accepté ces nouvelles conditions générales d'utilisation.

La version en vigueur des Conditions Générales du Service Ymoney peut à tout moment être consultée et téléchargée depuis le Site. En outre, l'Utilisateur peut demander à tout moment et gratuitement une copie desdites Conditions Générales en contactant le Service Utilisateurs Ymoney.

27. Communication entre l'Utilisateur et Ymoney

a. Secret professionnel

Ymoney et l'Émetteur sont tenus au secret professionnel à l'égard des informations confidentielles concernant l'Utilisateur. Toutefois, ce secret peut être levé au profit de certains tiers pour satisfaire à des obligations légales ou réglementaires et notamment au profit de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, de la Banque de France, des autorités de contrôle et de l'autorité judiciaire.

Par ailleurs, le Distributeur et l'Émetteur peuvent communiquer des informations couvertes par le secret professionnel aux personnes avec lesquelles ils négocient, concluent ou exécutent les opérations mentionnées aux 1° à 5° de l'article L. 526-35 du Code Monétaire et Financier.

b. Service Utilisateurs Ymoney

L'Utilisateur peut accéder au Service Utilisateurs Ymoney via un formulaire disponible sur l'Application Ymoney ou par téléphone au numéro suivant : +33 1 76 43 35 15 (appels gratuits depuis un poste fixe ou un mobile) du lundi au samedi de 08h à 22h, heures de Paris. Les horaires d'ouverture sont donnés à titre indicatif et ils sont susceptibles d'évolution. Les horaires du Service Utilisateurs sont disponibles sur le Site Ymoney.

c. Réclamation - Médiation et recours

i. Réclamation

L'Utilisateur est invité à s'adresser au Service Utilisateur du Distributeur, éventuellement indiqué sur la Plateforme pour toute réclamation.

Toute réclamation autre que celle prévue à l'article 8 portant sur la conclusion, l'exécution ou la résiliation du Contrat-cadre et des services d'émission et de gestion de Monnaie électronique devra être notifiée par e-mail à l'adresse suivante : legal@centralpay.eu

L'Utilisateur accepte que l'Émetteur réponde à ses réclamations sur un Support durable. La réponse sera transmise dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception de la réclamation par l'Émetteur. Cependant, pour des raisons échappant à son contrôle, l'Émetteur pourra se trouver dans l'impossibilité de répondre dans ce délai de quinze (15) jours.

Dans ce cas, il communiquera à l'Utilisateur une réponse précisant les raisons de ce délai supplémentaire ainsi que la date à laquelle il enverra la réponse définitive. En tout état de cause, l'Utilisateur recevra une réponse définitive au plus tard dans un délai de trente-cinq (35) Jours Ouvrables suivant la réception de la réclamation.

ii. Médiation

Un médiateur est chargé de recommander des solutions aux litiges de l'utilisateur relatifs à l'exécution du contrat-cadre.

Le Médiateur de l'Afepame,
36 rue Taitbout
75009 Paris.

Le médiateur est tenu de statuer dans un délai de deux (2) mois à compter de sa saisine. Les constatations et les déclarations que le médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la

procédure sans l'accord conjoint de l'Emetteur et de l'Utilisateur. Cette procédure de médiation est gratuite. Les dispositions du présent article s'appliquent uniquement lorsque l'Utilisateur est un Consommateur.

28. Protection des Données personnelles

a. Garantie

Chacune des parties garantit l'autre partie de son respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données ou « RGPD ») applicable à compter du 25 mai 2018 et la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (ci-après la « réglementation applicable sur la protection des données personnelles »).

b. Sous-traitance du traitement

L'Utilisateur est seul responsable des Données personnelles qu'il communique à l'Emetteur et au Distributeur et déclare que toutes les données fournies sont parfaitement renseignées et exactes. Les Données Personnelles sont collectées par CentralPay ou le Distributeur pour les seules fins des présent Contrat-cadre. Le Distributeur agit en qualité de sous-traitant au sens de l'article 4 du Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 (le « RGPD »).

Le traitement des Données personnelles

Le traitement effectué par l'Emetteur s'appuie sur l'article 6 (c) du RGPD et a notamment pour finalités :

- la connaissance du Titulaire et la mise à jour de ses données
- la tenue et la gestion des Comptes,
- la gestion du risque, le contrôle et la surveillance liés au contrôle interne auquel est soumis l'Emetteur,
- le respect par l'Emetteur de ses obligations légales et réglementaires et notamment, l'identification des comptes inactifs, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale.

c. Les Données personnelles traitées

Les Données Personnelles fournies par les Utilisateurs ne sont traitées que pour permettre :

- L'exécution du contrat conclu entre les Utilisateurs et le Distributeur au titre du service;
- L'exécution du contrat conclu entre les Utilisateurs et l'Emetteur au titre du Service;
- Assurer le respect des obligations légales ou judiciaires des responsables de traitement.

L'Emetteur et le Distributeur communiquent également les Données Personnelles à l'autorité administrative ou judiciaire qui en fait la demande.

Chaque Partie met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité et de confidentialité adaptés au risque.

Chaque Partie s'engage notamment à prendre les précautions nécessaires à empêcher qu'elles ne soient altérées, détruites ou communiquées à des personnes non autorisées.

Les Données personnelles collectées dans le cadre de la fourniture du Service, sont les suivantes:

- Données identifiant la personne physique (nom, prénom, date de naissance, numéro de carte d'identité et de passeport, adresse postale et adresse électronique, numéro de téléphone, numéro et résidence fiscale, situation judiciaire)
- Données liées à la situation professionnelle de l'Utilisateur concernée et tout document s'y rapportant (Contrat de travail, fiche de paie, etc....)
- Données liées à la situation patrimoniale
- Données liées aux opérations et Opérations que l'Utilisateur concerné effectue en utilisant le Service (paiements, virements)
- Données liés aux moyens de paiement (IBAN, numéro de carte, solde)
- Données d'identification et d'authentification liées à l'utilisation
- Données d'identification ou authentification numérique liées à l'utilisation (logs de connexion et d'usage, adresse IP, etc...)

d. Caractère obligatoire de la collecte de Données personnelles

Le traitement par l'Émetteur et le Distributeur des Données personnelles décrites ci-dessus est obligatoire. Le refus par les Utilisateurs de communiquer tout ou partie de leurs Données personnelles peut entraîner le rejet de la demande d'ouverture du Compte par l'Émetteur. 2

e. Communication des Données personnelles à des tiers

L'Utilisateur autorise l'Émetteur et le Distributeur, en acceptant les présentes, à communiquer dans les conditions décrites ci-dessous relatives au secret professionnel, les Données personnelles les concernant, dans le cadre du présent contrat, à:

- des tiers aux fins de respecter une obligation légale ou réglementaire ou de répondre à une requête de l'autorité de contrôle, notamment l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, la Commission nationale informatique et liberté, les organes judiciaires, l'Administration fiscale, TRACFIN, etc.
- des entreprises extérieures pour l'exécution de prestations que celui-ci sous-traite : agents de services de paiement, Partenaires intégrateurs, membres du réseau bancaire SEPA (gestionnaires des virements et des prélèvements), tiers de confiance, schéma de cartes de paiement.

Hébergement des Données personnelles

- Le traitement et l'hébergement des Données personnelles sont effectués dans l'Union Européenne.

La durée de conservation des Données personnelles

- Les Données personnelles sont conservées, afin de respecter les obligations légales et réglementaires ainsi qu'à des fins de sécurité pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de fermeture du Compte pour les informations collectées à des fins de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'exercice des droits relatifs aux Données personnelles

- Sous réserve des restrictions énoncées dans la législation en matière bancaire et de protection des Données personnelles, les Personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de restriction, d'opposition, de suppression et de portabilité des Données personnelles les concernant.

Pour exercer l'un de ces droits, les Personnes concernées doivent adresser leur demande soit auprès du Distributeur, soit auprès de l'Émetteur à l'adresse suivante : CentralPay, 19 rue Edouard VAILLANT - 37000 TOURS ou par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@centralpay.eu.

- Un délai maximum d'un (1) mois peut être nécessaire entre la réception de la demande et la réponse de l'Émetteur et/ou du Distributeur.

29. Force majeure

Les Parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli au titre des présentes, en cas de retard ou inexécution, lorsque leur cause est liée à la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil.

30. Indépendance des stipulations contractuelles

Si l'une quelconque des stipulations des présentes est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes deviennent caduques ou sont déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur force obligatoire et leur portée. Les stipulations déclarées nulles et non valides seront alors remplacées par les stipulations qui se rapprocheront le plus quant à leur sens et à leur portée des stipulations initialement convenues.

31. Protection des fonds collectés

Les fonds de l'Utilisateur sont déposés par l'Émetteur à chaque fin de Jour Ouvrable sur le Compte. Les valeurs ainsi collectées par l'Émetteur converties en unité de Monnaie électronique sont stockées de façon sécurisée au moyen du cantonnement dans un établissement de crédit de premier rang.

32. Incessibilité

Le Contrat-cadre ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle par l'Utilisateur, à titre onéreux ou gratuit. Il est par suite interdit de céder à un tiers l'un quelconque des droits ou obligations qu'il tient des présentes. En cas de manquement à cette interdiction, outre la résiliation immédiate des présentes, sa responsabilité pourra être engagée par l'Émetteur.

33. Convention de preuve

Toutes les données reprises de façon inaltérable, fiable, et sécurisée dans la base de données informatique de l'Émetteur relatives notamment aux ordres de paiement et confirmations reçues de l'Utilisateur, aux notifications envoyées, aux accès, Retrait, Remboursement feront foi entre les parties jusqu'à preuve du contraire.

34. Langue – Droit applicable et juridiction compétente

Sauf en cas d'application d'une loi d'ordre public (laquelle ne s'appliquera que dans les strictes limites de son objet), il est expressément stipulé que le Français est la langue choisie et utilisée par les Parties dans leurs relations précontractuelles et contractuelles, et que le Contrat-cadre est soumis à la loi française et que tout litige entre les Parties au titre de ce dernier sera soumis à la juridiction des tribunaux français compétents.

ANNEXE A - CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE & LIMITES

Le tableau suivant précise les documents à transmettre à Ymoney, pour que CentralPay puisse effectuer les contrôles KYC (identification et vérification de l'identité de l'Utilisateur).

Niveau	Selfie	Preuves d'identité n°1 ¹	Preuves d'identité n°2 ²	Justificatif complémentaire ³
A	Selfie	CNI (EU) /Passeport (EU) /Titre de séjour (EU)	Néant	Néant
B	Selfie	CNI (EU) /Passeport (EU) /Titre de séjour (EU)	2nd CNI (EU), Passeport (international), Permis de conduire (avec bande MRZ), Titre de séjour (EU)	Néant
C	Selfie	CNI (EU) /Passeport (EU) /Titre de séjour (EU)	2nd CNI (EU), Passeport (international), Permis de conduire (avec bande MRZ), Titre de séjour (EU)	Justificatif de revenus et d'activité (Avis d'imposition en Europe), fiche de paie émise par un employeur Européen avec le NIR caché

Le tableau suivant précise les limites d'utilisation indicatives du compte prépayé Ymoney

Niveau	Seuils mensuel	Seuil annuel	Remboursement
A	500 €	3 000 €	Sur demande
B	900 €	9 000 €	Sur demande
C	2 000 €	20 000 €	Sur demande

¹ Les pièces d'identités acceptées n°1 : Carte d'identité européenne (recto / verso) ou Passeport européen ou Carte ou titre de séjour européen (recto / verso)

² Les pièces d'identités acceptées n°2 : Passeport international, Visa, Carte d'identité européenne (recto / verso) ou Permis de conduire européen format carte

³ Le justificatif des revenus acceptés : Justificatif d'impôt sur le revenu ou Fiche de paie avec le NIR caché

ANNEXE B - CONDITIONS TARRIFAIRES

- Frais de chargement : **Gratuit**
- Frais d'abonnement et de tenue de compte sur compte actif : **gratuit**
- Frais de change de devise : Selon le taux en vigueur au moment du change tel qu'il apparait dans l'écran de validation